République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
SAINT CERNIN - Commune

Procès-verbal N°7

Le jeudi 17 juillet 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS.

Quorum : 12/14

Secrétaire de la séance : STEPHANIE GAILLARD

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, CHRISTELLE CHAUVET, JEAN CHRISTOPHE GUY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT
Représentés :
Absents et excusés : SYLVIE LACOMBE, JORDAN ANGELVY

Ordre du jour *:*
- Convention de groupement de commandes Tranche du Bourg rue de la Contie RD 43
- Fonds de concours Conseil Départementale / Aménagement RD 43 Tranche du bourg
- Divers

Délibérations du conseil *:*

AMENAGEMENT RUE DE LA CONTIE RD43 / FOND DE CONCOURS DEPARTEMENT 15 (N° DE_030_2025)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de la décision de faire procéder à la réalisation de travaux d'aménagements de la traverse du bourg.
Il présente aux membres présents le projet établi par Mme Saunal-Cros,maître d'oeuvre.
L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 491 781.50 € HT soit 590 137.80 € TTC.
Le fonds de concours du Conseil départemental pour l'aménagement de la Route Départementale en traverse d'agglomération a été évalué à 187 480.56 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, :
- APPROUVE le projet présenté et la répartition des dépenses,
- SOLLICITE le Conseil Départemental du Cantal pour la prise en considération des travaux lui incombant pour le montant de TTC.
- SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental la délégation de la maîtrise d'ouvrage afin de faciliter l'exécution des travaux
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental et toutes pièces nécessaires à cette opération,
- CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires aux budgets.

Délibération : adoptée

convention groupement de commandes RD 43 Rue de la Contie (N° DE_031_2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 21 13-6 à L 21 13-8,

Considérant que le code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats, en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part

de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,

Considérant que dans ce cadre, il apparait opportun de constituer un Groupement de commande exclusivement constituée en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public pour la réalisation de travaux d'aménagement de la voirie et réseaux divers entre la Commune de Saint-Cernin, le SIVU de la Doire de Saint-Cernin (eau potable) et la Communauté de communes du Pays de Salers (Assainissement),

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL:

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes la Commune de Saint-Cernin, le SIVU de la Doire de Saint-Cernin (eau potable) et la Communauté de communes du Pays de Salers (Assainissement),

-Approuve le fait que la Commune de Saint-Cernin assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes,

-Autorise le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,

- Approuve la création d'une commission MAPA ,

-Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

Délibération : adoptée

Approbation de l'accord local relatif à la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Salers (2026-2032) (N° DE_032_2025)

Le Maire expose au Conseil municipal que, conformément aux dispositions des articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre doivent délibérer sur la composition du futur Conseil communautaire, dans le cadre d'une recomposition applicable à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2026.
Il rappelle que, suite à l'instruction préfectorale du 23 mai 2025, un **accord local** a été élaboré et validé par la Communauté de communes du Pays de Salers lors de son Conseil communautaire du 7 juillet 2025, sur la base d'une répartition tenant compte des équilibres démographiques et territoriaux.
Cet accord local prévoit la répartition suivante :

- **Communes disposant de plusieurs sièges :**
  - **Pleaux : 7 sièges**
  - **Saint-Cernin : 5 sièges**
  - **Anglards-de-Salers : 3 sièges**
  - **Saint-Illide : 3 sièges**
  - **Saint-Martin-Valmeroux : 3 sièges**
  - **Ally : 2 sièges**
- **Communes disposant d'un siège :**
  Toutes les autres communes membres (21 communes)

Cet accord permet une représentation équitable et adaptée aux spécificités du territoire communautaire.
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;
VU l'instruction préfectorale en date du 23 mai 2025 ;
VU la délibération du Conseil communautaire du Pays de Salers validant l'accord local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Il y a aura deux emplacements différents pour le change bébé. (un position debout , un position allongée)
- Repas : ils seront conçus par l'entreprise « les bocaux de mamie » et seront livrés en sachets.
- Visite d'ouverture 13 ou 14 octobre 2025
- Ouverture 1/11/2025

- **Travaux :**

  - Marché public Voierie : RDV le 01/08/2025 avec le maitre d'œuvre et Eurovia.
  - Les petits travaux demandés par le directeur au sein de l'école ont été réalisés par nos agents techniques. Le zébra, marquage au sol est terminé sur le bord de route devant l'école pour interdire aux voitures de stationner.
  - La halle : Le projet progresse. Enedis effectue le branchement semaine prochaine.
  - RDV CODECOM : la gérance des containers du village se fait correctement.
  - Pont Majou : belle réalisation terminée.

Cadre de vie :

- Travaux de l'école :
  - Renfort grille école plus préau environ 230€.
  - Angle de la cour d'école (habillage du mur avec végétation)
  - luminaires à réparer
  - portes manteaux supplémentaires poser
  - L'entreprise LESMARIE a commencé sa partie des travaux
- WC du city ouvert suite à une demande d'administrés
- PROLUDIC : en attente du devis pour l'aire de jeux. Voir pour une subvention à hauteur de 50%. (Conditions que ce soit des jeux inclusifs)
- Bâtiment local de chasse, chevaux : dalle à faire. Quelques bénévoles de l'association des chevaux viendront aider les agents techniques.
- Abri vélos, scooters reçus, dalle à poser
- Sono : une partie a été grillée par l'orage, devis de 1020 euros, l'assurance rembourse 357 euros. Rajout de main d'œuvre (installation et réglages), environ 120 euros
- Quercy Fer : liberté, égalité, fraternité (lettrage arrivé). Il faudra les poser sur le mur de la mairie.

- **Culture :**

  - Exposition Irène Weiss du 26/07/2025 au 09/08/2025 ouverture de 14h00 à 18h00. Vernissage prévue le 26/07/2025 à 12h00.
  - Nouveau devis Belvédère : un gain de 7000 euros par rapport au premier devis. En attente d'un troisième devis.
  - Pose de panneaux entente Barsac – Saint-Cernin – échange territoire te culture : à poser prochainement par les agents du service techniques
  - Feu d'artifice cette année il y aura deux possibilités, :
    - Au bourg, les Grillères
    - Au gymnase

Le 25/09/2025

ANDRE DUJOLS
Président de séance

STEPHANIE GAILLARD
Secrétaire de séance

DÉCIDE :
Article 1 – D'approuver l'accord local fixant la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Salers pour la période 2026-2032, tel que présenté ci-dessus.
Article 2 – D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté de communes et à Monsieur le Préfet du Cantal.

Délibération : adoptée

Travaux de voirie 2025 : choix de l'entreprise (N° DE_033_2025)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 1 lot lancé le 7 juin 2025 pour les travaux de rénovation de la voirie communale. La date limite de dépôt était fixée au 9 juillet 2025.
Après ouverture des plis et analyse par le maitre d'œuvre, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour le prix des prestations et 50 % pour la valeur technique), une proposition d'attribution nous a été remise. L'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise suivante :
- Pour le lot unique : Entreprise EUROVIA pour un montant de 98 632.90 € HT pour le marché de base.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- attribue le lot de l'appel d'offre relatif à la réalisation des travaux de rénovation de la voirie communale à l'entreprise citée ci-dessus.

Délibération : adoptée

Résumé :

- **Monsieur le maire :**
  - RDV avec l'ABF le 21/07/2025 concernant le mur du projet Tranche de Bourg RD 43
  - Invitations :
    - Inauguration de l'adressage commune et vernissage exposition le 01/08/2025 à18h30/ Falgoux
    - Inauguration première tranche des travaux 10/08/2025 à 10h45 à Saint-Cirgues de Malbert
    - Théâtre de rue Aurillac le 21/08/2025 à 19h00
- **Ecole / affaires générales :**
  - Investissement bureautique : achat de trois postes (pc et écrans) au secrétariat de mairie plus deux ordinateurs portables pour les enseignants de l'école. Une belle offre de remboursement de HP nous permet de diminuer la facture de 950€. Une mise en place de la sauvegarde des données et gérance des mises à jour sera exécuter par XEFI pour les bureaux de la mairie.
  - Ecole :
    - L'entreprise Batisse nettoyage d'Aurillac doit intervenir pour l'entretien des locaux de l'école au mois d'aout 2025. Un rendez-vous est fixé le 22/07/2025.
  - Micro-crèche :
    - Les travaux progressent bien.
    - Electroménager : le choix du matériel est pratiquement terminé. L'entreprise Mandon située à Mauriac s'avère être la mieux placée en termes de prix tout en ayant sélectionnés les mêmes produits que ses concurrents. La livraison et l'installation seront gratuites. Les fiches produites ont été transmises à Pierre Delors.
    - Les subventions que nous percevrons pour la partie du mobilier nous permettent un confort financier en termes d'achats d'équipements, et de pouvoir choisir un matériel de qualité.